



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 octobre 2026

**Sécheresses, inondations,
préservation de la biodiversité :**

**Reconstruire les milliers
de retenues d'eau détruites ?**

Méconnue des français, la politique de gestion de l'eau promeut et finance depuis plus de 15 ans la destruction des « ouvrages » en rivières dans le cadre du « plan d'actions en faveur de la restauration de la continuité écologique » (circulaire du 25 janvier 2010⁽¹⁾). Ces ouvrages sont constitués des dizaines de milliers de petits barrages de moulins à eau⁽²⁾ appelés « chaussées », présents en grand nombre et depuis des siècles sur nos rivières ; mais également des milliers de digues d'étangs élevées sur les rus et ruisseaux.

16 années suivant la signature de cette circulaire : plus de 12 000 ouvrages en rivière sont partiellement ou totalement détruits... 10 000 environ correspondent à des chaussées de moulins⁽³⁾. 3 à 4 milliards d'euros ont été consacrés à la restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques par les 6 agences de l'eau dont la principale mesure consiste à détruire ces retenues anciennes⁽⁴⁾.

Ce sujet a fait l'objet du vote d'un amendement par le Parlement devenu article 49 de la loi « portant lutte contre les effets du dérèglement climatique » du 22 août 2021⁽⁵⁾ qui visait à proscrire la possibilité de détruire ce patrimoine afin de préserver nos eaux. La FFAM avait documenté dès cette époque l'assèchement partiel voir complet de cours d'eau ou avaient été « effacées » la plupart des chaussées de moulins. Malgré ce choix explicite, les agences de l'eau maintiendront leurs programmes d'aides favorables à la destruction des « ouvrages », incluant ceux des moulins.

Cette politique est également l'objet de vives critiques émanant de certains parmi les meilleurs spécialistes de ces questions. La baisse du niveau des eaux et l'accélération des vitesses d'écoulement consécutives à ces milliers de destructions provoquent une série d'effets préjudiciables à nos ressources en eau et aux milieux qu'elles abritent : assèchement des cours d'eau l'été, vidange des nappes alluviales, accentuation des pénuries d'eau et aggravation des inondations à l'aval des bassins versants lors des fortes pluies. 5 d'entre eux ont rédigé au mois d'octobre 2023 un avis appelant à respecter le choix du Parlement de cesser de détruire ces retenues anciennes⁽⁶⁾ ; en voici la conclusion :

« Nous, hydrobiologistes, limnologues, géologues, géographes devons informer les différents acteurs agissant dans le domaine de l'eau que la politique d'effacement des petits ouvrages hydrauliques met inmanquablement en péril la préservation de nos réserves d'eau douce, la sauvegarde des milieux humides ainsi que la biodiversité associée. »

M.Christian Lévêque hydrobiologiste et M. Pierre Pothérat⁽⁷⁾ géologue géotechnicien, tous deux auteurs d'ouvrages consacrés à cette question, ont supervisé récemment la réalisation d'une animation⁽⁸⁾ qui présente le fonctionnement d'une rivière de plaine et le rôle essentiel de ces dizaines de milliers de petits barrages sur la préservation et la régulation de nos eaux. Une série de petits films tournés à la fin du mois d'août sur différentes rivières viennent l'illustrer par des cas concrets (voir le dossier de Presse).

Loin d'avoir dénaturé nos rivières, cette succession de petits barrages apparaît au contraire admirablement adaptée à la saisonnalité marquée des pluies et des débits en France. Comme le rappellent ces spécialistes dans leur avis précité :

« La fragmentation par de petits barrages (nous insistons sur la taille de ces obstacles) anciennement de castors, puis de moulins ou d'étangs est donc une constante de l'histoire des rivières de l'hémisphère nord, largement profitable aux milieux aquatiques, qui répondent à la saisonnalité marquée des pluies et des débits. »

En substituant à la raison et à la science, une dialectique simpliste d'opposition entre l'homme et la nature, cette politique aura provoqué un véritable désastre écologique se soldant par l'assèchement total ou partiel de milliers de kilomètres de rivières l'été et l'aggravation des phénomènes extrêmes : inondations et sécheresses.

Ces éléments plaident en faveur d'une révision de la politique de gestion des eaux et en particulier que les subventions publiques ne soient plus orientées en faveur de la destruction des retenues d'eau mais en faveur de leur entretien et de leur réparation.

Une conférence de presse se tiendra à ce sujet

Mercredi 28 octobre 2026 à 14 h 30

A l'Académie d'Agriculture de Paris

18, rue de Bellechasse 75007 Paris

Interviendront à cette occasion :

- M. Christian Lévêque, hydrobiologiste, directeur de recherche honoraire à l'IRD
- M. Pierre Pothérat, géologue, géotechnicien, ancien Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat
- M. Philippe Loiseau, vice-président de la Fédération des étangs de France, Président du syndicat des étangs du Val-de-Loire
- M. Pierre Meyneng, Président de la FFAM

Merci de bien vouloir réserver votre place en adressant un courriel à secretariat@moulinsdefrance.org ou en appelant au 06 80 40 42 18.

1* Circulaire du 25 janvier 2010 : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=30712>

2* Carte de Cassini du XVIII^{ème} siècle, les moulins sont marqués d'une petite roue : <https://cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/>

3* Listes des ouvrages « totalement détruits » ou « partiellement détruits » extraites du référentiel obstacles à l'écoulement publié par l'OFB, téléchargeables sur la page d'accueil du site www.moulinsdefrance.org

4* 10 à 15% des subventions des 6 agences de l'eau ont été allouées à la restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques au cours de ces 15 dernières années

5* Article 49 ayant précisé l'article L214-17 du code de l'environnement : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043957026 Interventions de parlementaires lors du vote de l'article 49 : www.youtube.com/watch?v=4NopwQgJRxI

6* « Gestion de la ressource en eau, protection des zones humides et de la biodiversité : le rôle des petites retenues d'eau en France » MM P. Bartout, J.P. Bravard, C. Lévêque, P. Pothérat et L. Touchart : www.moulinsdefrance.org/wp-content/uploads/2024/03/Avis-de-scientifiques-sur-le-role-des-petites-retenues-deau-en-France-et-references-octobre-2023.pdf

7* « La gestion écologique des rivières françaises, regards de scientifiques sur une controverse » MM Christian Lévêque et Jean-Paul Bravard, édition L'Harmattan 2020 « Si les truites pouvaient parler. L'histoire récente des rivières du Châtillonnais », M. Pierre Pothérat, autoédition 2021, ouvrage préfacé par MM Henri et Bernard Frochot, écologue et ancien chercheur à l'INRA.

8* Animation présentée en page d'accueil du site www.moulinsdefrance.org